



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 28 septembre 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 septembre 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, David Frau, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christelle Combette, Christian Bacci, Muriel Piera, Basiliu Moretti, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Dominique Carlotti à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Danielle Flamencourt à David Frau, Camille Bernard à Annie Sichi, Jean-Pierre Sollacaro à Pierre Pugliesi, Marie-Noëlle Nadal à Basiliu Moretti, Jean-François Luccioni à Jacques Billard, Isabelle Falchi à Aurélia Massei, Laetitia Maroccu à Caroline Corticchiato, Emmanuelle Villanova à Annie Costa-Nivaggioli, Alain Nicolai à Stéphane Sbraggia, Marie-Françoise Gaffory Fau à Christian Bacci, Pierre-Laurent Audisio à Stéphane Vannucci, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Sébastien Deliperi à Jean-Pierre Aresu, Marine Schinto à Laurent Marcangeli, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

Etaient absents :

Isabelle Jeanne, Philippe Kervella, Paul Mancini, Alexandre Farina

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Aurélia Massei, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20200928-2020_223-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2020

Affichage : 02/10/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 28 septembre 2020
Délibération N° 2020/223
Don d'un tableau représentant un navire marchand à voiles
dans le golfe d' Ajaccio

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Lucien Padeloup est né le 14 mars 1899 à Paris et est mort à Six-Fours-les-Plages le 2 juillet 1968 ; il est autodidacte et a exposé au Grand Palais dans les années 1930. Le peintre n'a jamais voulu vendre de tableaux. Le fils de Lucien, est aujourd'hui décédé, et son petit-fils, en accord avec sa famille souhaiterait qu'un de ces tableaux revienne à la ville d'Ajaccio afin de le préserver et de conserver ce patrimoine et cette histoire. Le tableau présentant une marine à été peint sur la base d'Aspretto. La Ville s'engage à accepter ce don et à l'exposer au public dans les locaux de son administration, assurera le coût de l'emballage et le transport (œuvre et convoiement) pour une somme de 3000 €.

Le tableau est de bonne facture, une belle illustration de d'Ajaccio.

La Ville présentera ce don à la commission d'acquisition de la DRAC afin de savoir s'il peut être inscrit dans les collections publiques.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'accepter le don de Lucien Padeloup ;

D'autoriser le Maire à signer tous les actes administratifs et à passer tous les contrats relatifs à l'ensemble de cette donation ;

De dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2020 en fonctionnement, Chap 011, 322, article 611

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 28 septembre 2020,

CONSIDERANT

L'intérêt d'accepter le Don d'un tableau représentant un navire marchand à voiles dans le golfe d'Ajaccio pour la Ville d'Ajaccio

Monsieur Patrick Padeloup résidant à Hyères a proposé le don d'un tableau réalisé par son grand-père Lucien Padeloup. Il représente un navire de commerce à voiles entrant dans le port d'Ajaccio. La famille a vécu à Aspretto dans les années 50, et le tableau y a été peint en 1952/1953. Le tableau est peint à l'huile un contre-plaqué marine et encadré ; il mesure 135 x 210 cm.

En accord avec sa famille Monsieur Padeloup souhaiterait que ce tableau revienne à Ajaccio afin de le préserver, et demande à ce que la Ville supporte l'emballage et le transport. Le tableau est de bonne facture, une belle illustration de d'Ajaccio.

DECIDE

Le don de Lucien Padeloup ;

AUTORISE

Le Maire à signer tous les actes administratifs et à passer tous les contrats relatifs à l'ensemble de cette donation ;

DIT

Que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2020 en fonctionnement, Chap 011, 322, ligne 611, 16156.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

 POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Laurent MARCANGELI